



Restitutuion déport de garantie

Par **agnieszkam**, le **21/02/2012 à 14:52**

Bonjour,
J'ai quitté l'appartement que je louais au près lu Logement Français depuis 31.12.2010
Au mois d'avril 2011 j'ai commencé à contacter la société car je n'ai toujours pas reçu le cheque de mon depot de garantie. Au bout de multiples appels et relances par courrier aucun dembursement n'a été effectué. Au mois de décembre je leurs ai envoyé en AR une mise en demeure de payer la somme. Je n'ai aucune réponse pendant 2 mois. Je les ai rappelé et enfin réussi a savoir qu'un chèque a été émis au mois de juillet, le problème est que je ne l'ai jamais reçu. Par conséquent je me suis désistée du chèque le jour même c'est à dire le 27.01.
Mon dossier n'avance toujours en rien malgré les relancer, courrier, appels vers mon gestionnaire et les reponsables.... je trouve que j'ai fait preuve de beaucoup de patience jusque la. Je voudrais savoir quel recours je peux avoir pour me faire rembourser mon argent.
je vous remercie de votre aide.
Cordialement,

Par **cocotte1003**, le **21/02/2012 à 19:48**

Bonjour, il ne vous reste que la solution de saisir le juge de proximité du domicile (voir en mairie). Vous n'avez as obligatoirement besoin d'un avocat cordialement